



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE Conseil Municipal du Mardi 23 juin 2026	2 0 2 6 0 0 4 9
--	------------------------

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, ~~Mme Odile BRETON~~, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN, ~~Mme Amandine BARRÉ~~, M. Tom ROGUET

Absentes excusées :

Mme Odile BRETON donne pouvoir à M. Michel ROCHERULLÉ

Mme Amandine BARRÉ donne pouvoir à Mme Aurore LOHÉAC

Secrétaire : Mme Martine DUTERTRE

*20h 30 : le quorum est atteint, on compte 13 présents et 2 pouvoirs
Monsieur le Maire ouvre la séance,*

Voici l'ordre du jour :

- *Nomination du secrétaire de séance et Approbation du procès-verbal de la séance précédente*
- *Choix des entreprises pour les travaux de « Requalification de la rue Beausoleil »*
- *Tarifs restaurant scolaire*
- *Tarifs accueil périscolaire*
- *Utilisation salle des sports par le CER*
- *Révision des tarifs (concessions, location matériel, pont bascule...)*
- *Création d'un emploi en application de l'article 3 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 besoin lié à un accroissement temporaire d'activité*
- *Compte-rendu des délégations du Maire*
- *Questions et informations diverses*

42.2026 Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Vu l'article L.2121-15 du CGCT qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme Mme Martine DUTERTRE secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment L.2121-15 relatif à la rédaction et à l'approbation des procès-verbaux des assemblées délibérantes ;

Vu le code général des collectivités territoriales, il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026.

Réception en Préfecture le 26/06/2026

43.20206 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE BEAUSOLEIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation du marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux de requalification de la rue Beausoleil, a fait l'objet d'un avis d'appel d'offre publié sur <http://www.marches-publics.info>, le 6 mai 2026 et le 08 mai 2026 sur Ouest France, avec une fin de consultation fixée au 29/05/2026 à 12h.

Monsieur le maire rapporte que malgré la délégation consentie par le conseil municipal le 25 mars 2026 de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; il souhaite que le conseil municipal prenne part aux choix des entreprises pour ce marché.

Le présent marché se décompose en 2 lots :

Lot 01 : Terrassement – voirie – assainissement EP

Lot 02 : Espaces verts

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre se sont réunies le 15 juin 2026 de procéder à la présentation du rapport afin d'aider le conseil municipal à attribuer les marchés aux Entreprises ayant fait la meilleure offre technique et financière.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le récapitulatif des notes attribuées aux entreprises en fonction des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation à savoir :

Prix des prestations : 50 %,

Valeur technique de l'offre : 50 %

LOT 01 : TERRASSEMENT - VOIRIE - ASSAINISSEMENT EP-EU
Après analyse financière

CRITERES						
NOM DES ENTREPRISES	PRIX DES PRESTATIONS BASE			MÉMOIRE TECHNIQUE	TOTAL	RANG
	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE € HT	MONTANT MOINS DISANT € HT	NOTE / 50 pts	NOTE / 50 pts	NOTE / 100 pts	
CHAPRON SAS	224 112,95	224 112,95	50,00	20,00	70,00	4
BMTF	229 998,12	224 112,95	48,72	48,00	96,72	1
EUROVIA ATLANTIQUE	242 777,05	224 112,95	46,16	46,00	92,16	2
SAS PIGEON TP Loire Anjou	249 747,26	224 112,95	44,87	35,00	79,87	3

CRITERES						
NOM DES ENTREPRISES	PRIX DES PRESTATIONS BASE			MÉMOIRE TECHNIQUE	TOTAL	RANG
	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE € HT	MONTANT MOINS DISANT € HT	NOTE / 50 pts	NOTE / 50 pts	NOTE / 100 pts	
SAS LEROY PAYSAGES	10 105,89	10 105,89	50,00	40,00	90,00	1
SARL AU CŒUR DES JARDINS	16 977,67	10 105,89	29,76	34,00	63,76	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer le lot 1 « Terrassement - Voirie – Eaux pluviales » à l'entreprise BMTP pour un montant de 229 998.12 € HT,

DÉCIDE d'attribuer le lot 2 « Espaces verts » à l'entreprise SAS LEROY PAYSAGES pour un montant de 10 105.89 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'article 231/23 du budget primitif 2026.

Réception en Préfecture le 26/06/2026

44-2026 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°14-2025 du 10/06/2025 fixant les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à leur réactualisation annuelle,

VU la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les tarifs de plus ou moins 1.5%,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité,

D'APPLIQUER une augmentation de 1,5%,

Enfants :	3,81 €
Adultes :	7.04€
Tarif majoré enfant :	7.62 € (tarif enfant *2)

FIXE comme ci-dessus les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Réception en Préfecture le 26/06/2026

45-2026 TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

VU la délibération n° 15-2025 du 10/06/2025 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026,

CONSIDÉRANT que le tarif « dépassement » est maintenu à 5 € par ¼ d'heure supplémentaire,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à leur réactualisation annuelle,

VU la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les tarifs de plus ou moins 1.5%,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité,

D'APPLIQUER une augmentation de plus ou moins 1.5%,

DECIDE de ne pas modifier le tarif « dépassement » fixé à 5 € par ¼ d'heure supplémentaire

FIXE comme ci-dessous les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

	T1 QF < 700	T2 QF > 701
MATIN	1,70€	1,73 €
SOIR	2,43€	2,50 €
MATIN ET SOIR	3,87€	3,93€

Réception en Préfecture le 26/06/2026

46.2026 UTILISATION SALLE DES SPORTS PAR LE CER

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 23.2024 du 09/07/2025 l'utilisation de la salle des sports par le CER pour la session 2025/2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la reconduction du forfait annuel pour la session 2026/2027 et les suivantes de 300 € pour l'utilisation de notre salle des sports par le Centre Éducatif Renforcé « Roger HYVARD » de SOULGÉ SUR OUETTE.

Il est proposé aux membres du conseil municipal la reconduction du forfait annuel de 300 € dans l'éventualité que le CER l'utilise.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité,

DE METTRE la salle des sports à disposition du CER « Roger HYVARD » moyennant un tarif forfaitaire annuel de 300 € par année scolaire dans l'éventualité que le Centre Éducatif Renforcé l'utilise.

Réception en Préfecture le 26/06/2026

33-2026 E-COLLECTIVITES : ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-

47.2026 REVISION DES TARIFS : Cimetière, Concession caverne, jardin du souvenir, location tables et bancs, pont Bascule.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'appliquer une augmentation de (+/-)5 %

	Au 1 ^{er} août 2026 (+/-) 5%			
	50 ans	30ans	15ans	Indéfini
Concessions cimetière	182,90 €	121,55 €	61,35 €	/
Concession Cavurne	/	121,55 €	61,35 €	/
Jardin du souvenir	/	/	/	31,26 €

	Au 1 ^{er} août 2026 (+/-) 5%				
	Soulgéen	banc seul	HC Soulgé	Banc seul HC	Indifférent
Location table + 2 bancs	3,13 €	1,74 €	6,07 €	2,32 €	/
Pesée pont bascule	/	/	/		3,63 € la pesée

Réception en Préfecture le 26/06/2026

48-2026 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°, DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984. BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant un même période de 18 mois consécutif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires (soit 8/35e).

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi est créé à compter du 01 septembre 2026.

L'agent recruté aura pour fonctions : d'aider à la cantine, assurer la surveillance sur cour et selon les besoins des services.

Cet emploi pourra correspondre au grade d'Adjoint technique,

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques.

Conformément à l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, la rémunération de l'agent contractuel sera fixée par Monsieur le Maire en tenant compte du grade d'adjoint technique.

Monsieur le Maire peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1°

Vu le tableau des emplois

DÉCIDE

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint technique territorial à raison de 8 heures hebdomadaires (8/35e).

- De modifier en conséquence le tableau des emplois ;

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Réception en Préfecture le 26/06/2026

49-2026Compte-rendu des délégations du conseil au Maire

Il est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

Renonciation à l'exercice du Droit de préemption urbain (alinéa 15 art. L2122-22 CGT) :

- Parcelle cadastré 167A 02026 situé « 5 le point du jour »
- Parcelle cadastrée 167ZS 0029 située « La Belle Étoile»

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Réception en Préfecture le 26/06/2026

↳ RAPPORTS DES COMMISSIONS

Aménagement de la commune

M. Dominique BLANCHARD, M. Cyril CESBRON, M. Sébastien FOURMONT, M. Tom ROGUET

Monsieur BLANCHARD informe :

- La porte de l'ancien foyer des jeunes sera réparée la semaine prochaine.
- au 4 rue de la Dévoline, il y a des chutes de briques. Le service Habitat de Laval aggro a été informé. Des barrières ont été mises en place pour sécuriser.
- L'entreprise « Toiles de Mayenne » a transmis un devis pour le rideau de scène de la salle des Bruants. Le montant du devis s'élève à **7 200 € TTC**.

Voirie, Sécurité, Services techniques, Cadre de vie

M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie JOUANNY, M. Sébastien FOURMONT, M. Tom ROGUET

2 0 2 6 0 0 5 2

Monsieur BALESTON informe la planification d'une réunion de commission dédiée aux chemins pédestres et espaces verts.

Monsieur BALESTON rapporte également que plusieurs solutions sont actuellement à l'étude concernant l'entretien des espaces verts situés route de Laval et dans le bourg : sous-traitance, annualisation du temps de travail,

Il informe également la commission des points suivants :

- Rencontre avec le Département concernant la signalisation et la sécurité.
- Procéder à un inventaire des chemins de randonnée afin de vérifier leur praticabilité et de mettre en place des circuits.

Scolaire, Périscolaire, Centre de loisirs, Restaurant scolaire

Mme Aurore LOHÉAC, Mme Odile BRETON, Mme Laurence ROUGER, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRE

Mme LOHÉAC fait un point sur la réunion de la commission scolaire du 16 juin, à la suite de la réunion avec les agents.

Retour de l'enquête auprès des enfants

Les principaux retours sont les suivants :

- Les enfants estiment qu'il n'y a pas suffisamment de jeux à l'accueil périscolaire.
- Les repas sont appréciés, mais les quantités sont jugées insuffisantes.
- Le temps du repas est considéré comme trop bruyant.
- Certains enfants rencontrent des difficultés liées au comportement de certains agents.

Mme LOHÉAC informe également :

-Du départ à la retraite de la directrice de l'école Mme BERTIN qui sera remplacée Mme MANFROI.

Les agents ont demandé quelles sanctions ou mesures pouvaient être mises en œuvre face aux problèmes de discipline et de comportement des enfants. La commission rappelle qu'un **code du savoir-vivre** est déjà en place et qu'il doit être appliqué.

- Il a également été décidé de mettre en place à l'essai, deux services au restaurant scolaire de la rentrée jusqu'aux vacances de décembre :

- 1^{er} service pour les maternelles sera de 12h à 12 h 45 ;
- le 2^{ème} service pour les primaires sera 12 h 45 à 13 h 20.

Animations, Communication

Mme Martine DUTERTRE, Mme Christine SILLÈRE, Mme Nathalie JOUANNY, M. Sébastien FOURMONT

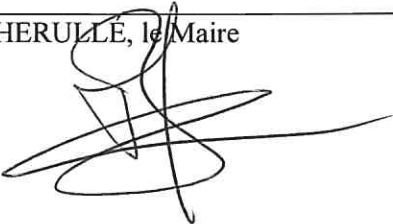
Mme Martine DUTERTRE fait le point des événements organisés et à venir :

- Pot de départ de Mme BERTIN : le 26 juin 2026 ;
- Cinéma plein air : le 22 août 2026 ;
- Balade gourmande : 12 septembre 2026 ;
- Repas de aînés : 18 novembre 2026 ;
- Marché de Noël avec l'APE : 05 décembre 2026 ;

La séance est levée à 21 h 40.

Liste des délibérations

- 42-2026 Nomination du secrétaire de séance et Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 43-2026 Choix des entreprises pour les travaux de requalification de la rue Beausoleil
- 44-2026 Tarifs Restaurant scolaire
- 45-2026 Tarifs accueil périscolaire
- 46-2026 Utilisation salle des sports par le CER
- 47-2026 Révisions des tarifs 2026
- 48-2026 Création d'un emploi d'adjoint technique en application de l'article 31°, de la loi n°84-53 du janvier 1984. Besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- 49-2026 Compte-rendu des délégations

Michel ROCHERULLE, le Maire 	Mme DUTERTRE Martine Secrétaire de séance. 
---	---
